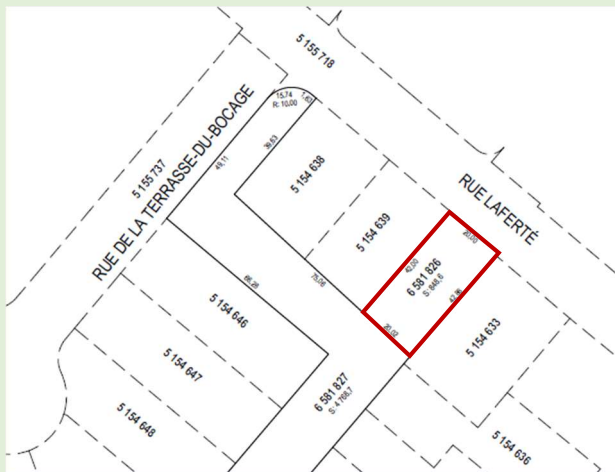


## Fiche de l'immeuble

### Localisation

Lot :	<b>6 581 826</b>	Superficie :	848,6 mètres carrés
Adresse :	<b>273 rue Laferté</b>		
Municipalité :	Saint-Germain-de-Grantham		
Mise à prix minimum :	<b>115 000 \$ + taxes</b>	Taux :	135,52 \$/mètres carrés

### Plan cadastral



### Photo du terrain



### Remarques

#### Services municipaux

Aqueduc, égout, borne fontaine et éclairage de rue.

#### Particularités du terrain

Présence d'un cours d'eau à l'arrière du terrain.  
Bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres dont la distance est à déterminer avec l'arpenteur, sans construction possible.

### Informations générales

#### Évaluation municipale

Terrain :	93 300 \$
Bâtiment :	n/a
Total :	93 300 \$

#### Bâtiment

Année de construction :	n/a
Nombre d'étages :	n/a

**Zonage :** R-15, résidence unifamiliale isolée

### Conditions particulières

L'acquéreur s'engagera à entreprendre la construction d'un nouveau bâtiment principal au plus tard deux (2) ans à compter de la date de la signature du contrat notarié, à défaut de quoi, la Municipalité pourra, dans un délai d'au plus quatre-vingt-dix (90) jours, reprendre l'immeuble vendu au même prix en remboursant à l'acheteur le prix payé. De plus, ce terrain ne pourra pas être fusionné avec un terrain adjacent.



## FORMULAIRE DE SOUMISSION

### APPEL D'OFFRES – MISE EN VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
offre la somme de \_\_\_\_\_ \$ en monnaie canadienne,  
pour le terrain situé au 273, rue Laferté (lot 6 581 823)

De plus, dans le cadre de cette soumission :

- Je confirme que le montant de ma soumission respecte la mise à prix minimale fixée. Je joins à ma soumission le chèque certifié fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et dont le montant correspond à 10% de la somme soumissionnée.
- Je comprends que la vente du lot pour lequel je soumissionne sera attribuée au soumissionnaire conforme ayant présenté l'offre la plus élevée.
- Je comprends également que la vente de ce lot s'effectue sans aucune garantie légale ou conventionnelle.
- Advenant que je sois le plus haut soumissionnaire conforme et que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham adjuge la vente du lot en ma faveur :
  - Je m'engage à acquérir ce lot devant notaire à mes frais, et ce, dans un délai de soixante (60) jours suivant la résolution d'adjudication de ce lot.
  - Je m'engage à payer au moment de la vente la TPS/TVQ en sus du prix que j'ai soumissionné.
  - Je m'engage à débiter la construction d'un bâtiment principal dans un délai maximal de deux (2) ans, à compter de la date de la signature du contrat notarié. À défaut, la Municipalité pourra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, reprendre l'immeuble vendu au même prix d'achat en me remboursant la somme versée.
  - Je confirme avoir été informé de la présence d'un cours à l'arrière du terrain et que je devrai respecter une bande de protection riveraine, où aucune construction ne sera autorisée.

#### IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

Le formulaire de soumission dûment complété et le chèque certifié doivent être mis dans une enveloppe cachetée sur laquelle il est inscrit : « *Soumission pour la vente du lot 6 581 826* ». Cette enveloppe doit être adressée à Mme Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière.

---

DATE LIMITE POUR REMETTRE VOTRE SOUMISSION AU BUREAU MUNICIPAL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM : 2 avril 2025, à 11 h.